

Ajournement du 16 avril 2018

À cet ajournement tenu le seizième jour du mois d'avril de l'an deux mille dix-huit étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

*Monsieur Frédéric Vallières
Monsieur Clément Roy
Monsieur Johnny Carrier (absent)*

*Monsieur Ghislain Lowe
Monsieur Normand Tremblay
Monsieur Scott Mitchell (absent)*

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Annulation du solde résiduaire

ATTENDU que la Municipalité de Scott a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 266 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU que le coût réel des travaux s'élève à 2 141 320,00 \$;

ATTENDU qu'une partie de ce règlement a été financé de façon permanente;

ATTENDU qu'il existe un solde de 627 500,00\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Région et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier le règlement d'emprunt numéro 266 pour ajuster le montant de la dépense et de l'emprunt;

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

4152-04-18

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de Scott modifie le règlement 266 et que le montant de la dépense et de l'emprunt du présent règlement soit réduit de 2 768 820,00 \$ à 2 118 140,00 \$;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales des Région et de l'Occupation du territoire.

Annulation du solde résiduaire

ATTENDU que la Municipalité de Scott a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 364 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU que le coût réel des travaux s'élève à 295 000,00 \$;

ATTENDU qu'une partie de ce règlement a été financé de façon permanente;

ATTENDU qu'il existe un solde de 5 000,00\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Région et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier le règlement d'emprunt numéro 364 pour ajuster le montant de la dépense et de l'emprunt;

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

4153-04-18

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de Scott modifie le règlement 364 et que le montant de la dépense et de l'emprunt du présent règlement soit réduit de 300 000,00 \$ à 295 000,00 \$;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales des Région et de l'Occupation du territoire.

Résolution pour affectation (Développement de la Chaudière)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

4154-04-18

ET RÉSOLU UNANIMEMENT qu'un montant de 27 500 \$ soit affecté pour le Développement de la Chaudière.

Résolution pour surplus affecté

CONSIDÉRANT que la Municipalité avait un montant de 50 000, 00 \$ prévu au budget 2017 pour l'entretien des routes et un montant de 15 000,00\$ pour l'entretien des terrains et parcs;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Tremblay

4155-03-18

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le montant de 50 000,00 \$ soit affecté pour l'entretien des chemins et que le montant de 15 000,00 \$ soit affecté pour les parcs.

Accaparement et financiarisation des terres agricoles

CONSIDÉRANT la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du fonds de solidarité FTQ aux activités de PANGEA terres agricoles;

CONSIDÉRANT l'acquisition de terre PANGEA dans la région de Montmagny ainsi que dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles;

CONSIDÉRANT que PANGEA constitue une « concurrence déloyale » pour les agriculteurs;

CONSIDÉRANT que d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

CONSIDÉRANT que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT que la fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, le gouvernement de la Saskatchewan a mis en place une législation pour interdire aux fonds de retraite et aux fonds d'investissement d'acquérir des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées au cours des dernières années;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

4156-04-18

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de Scott demande au gouvernement du Québec que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels;

Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

Passage du Défi Challenge Québec 800

CONSIDÉRANT la demande de droit de passage dans notre municipalité samedi le 20 mai 2018;

CONSIDÉRANT que le Défi Challenge Québec 800 est une aventure de course à pied à relais, visant à soutenir les jeunes par le biais d'une collecte de fonds qui sera versée à la Fondation Jeunes en Tête;

CONSIDÉRANT que ce défi favorise le dépassement de soi, l'esprit d'équipe et se déroule sur une période de 4 jours, parcourant une distance de 800 km à travers une dizaine de magnifiques régions du Québec que sont la Montérégie, l'Estrie, Chaudière-Appalaches, Québec Centre, Lanaudière et Montréal.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Tremblay

4157-04-18

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la municipalité donne son accord pour le droit de passage dans la Municipalité de Scott, samedi le 20 mai 2018 pour le Défi Challenge Québec 800.

Je, Clément Marcoux, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Frédéric Vallières à 17 :50 hres.

Clément Marcoux, maire

Nicole Thibodeau, directeur général & sec.-trésorier